



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 11 mai 2023 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Guillaume Pilloud
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

03 / 2023

1. Appel

73 personnes présentes, 27 personnes absentes, dont 1 sans excuse (Loïc Brawand).

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter un point 6.3. pour l'élection d'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de M. Nicolas Bonjour (VL), démissionnaire

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que complété.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Félicitations à notre collègue M. J.-M. Roduit dont l'épouse a accouché ce lundi
- Bienvenue à notre nouvelle huissière Mme Florence Hunacek
- Sortie du Conseil le jeudi 25 mai. Repas à 18h00, suivi de la pièce « Une maison de poupée » de Henrik Ibsen au Théâtre Le Reflet. Le Président a choisi de rompre avec la tradition en organisant une sortie qui ne dure que le temps d'une soirée, qui soit peu contraignante et n'implique aucun transport
- Lettre de M. P.-A. Fürst annonçant sa démission du Conseil communal
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation de délai réglementaire au 15 juin 2023 pour répondre à l'interpellation de M. Adrien Colin da./Interpartis « Le monde associatif face à la hausse du coût de la vie »

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de M. Pierre-Alexandre Fürst (PLR), démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire, M. Ahmed Faouès Al-Mallah, né en 1946 et domicilié à la rue des Marronniers 8, en remplacement de M. Pierre-Alexandre Fürst (PLR), démissionnaire.

6. Elections complémentaires

6.1. D'un membre à la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de M. Pierre-Alexandre Fürst (PLR), démissionnaire

La candidature de M. A. Méan est présentée.

Sans autre proposition, M. Ambroise Méan (PLR) est nommé membre à la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » de manière tacite et par acclamation.

6.2. D'un membre à la commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Pierre-Alexandre Fürst (PLR), démissionnaire

La candidature de M. M. Plumez est présentée.

Sans autre proposition, M. Marc Plumez (PLR) est nommé membre à la commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite et par acclamation.

6.3. D'un membre suppléant à la commission des finances, en remplacement de M. Nicolas Bonjour (VL), démissionnaire

La candidature de M. J. Christen est présentée.

Sans autre proposition, M. Jérôme Christen (VL) est nommé membre suppléant à la commission des finances de manière tacite et par acclamation.

7. Information au Conseil communal par ses représentant-e-s au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

8. Préavis

8.1. Gestion et comptes 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2023/P11)

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

8.2. Comptes 2022 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2023/P12)

Cet objet a été renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8.3. Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2022 (2023/P13)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.4. Comptes communaux de l'exercice 2022 (2023/P14)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.5. Demande d'un crédit d'études de CHF 3'450'000.— pour le projet de planification de la rénovation et construction du bâti scolaire veveysan – Etape I (2023/P15)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Membres :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	da.	Mme	Hélène Gandar
	PS	Mme	Monique Gavin
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	PLR	M.	Jean-Daniel Légeret
	PLR	M.	Marc Plumez
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	M.	Tom Wahli

<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Ahmed Faouès Al-Mallah
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	da.	M.	Alain Gonthier
	PS	M.	Henok Gyger
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi

8.6. Demande de crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation des sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux (2023/P16)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy	
	PS	M.	Dominique Besson	
	VL	M.	Nicolas Bonjour	
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis	
	EAV	M.	Patrick Fleury	
	da.	M.	Laurent Lavanchy	
	da.	Mme	Joëlle Minacci	
	PLR	M.	Stéphane Modoux	
	UDC	Mme	Ariane Verdan	
	Verts	Mme	Diane von Gunten	
	<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Pierre Butty
		VL	Mme	Sarah Dohr
		EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
PLR		Mme	Claire Mollet	
UDC		Mme	Corinne Pilloud	
Verts		M.	Antoine Stübi	
da.		M.	Alexandre Vallotton	
	LCVL	M.	Mattia Vidoz	

8.7. Demande de crédit de CHF 180'000.— pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire de la GED et pour son implémentation (2023/P17)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Laurent Lavanchy	
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Laurent Cornu	
	Verts	M.	Karim El Khalifa	
	da.	M.	Alain Gonthier	
	PS	M.	Henok Gyger	
	PLR	M.	Peter Keller	
	VL	M.	Bryan Pilet	
	UDC	Mme	Corinne Pilloud	
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	
	EAV	M.	Antoine Stephanidis	
	Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoloulaz	
	<u>Suppléants(es) :</u>	da.	M.	Marc Bertholet
		UDC	Mme	Yvette Bonjour
		EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
PS		Mme	Marion Houriet	
Verts		Mme	Juliette Lerch	
PLR		M.	Jacques Sauvonnet	
VL		Mme	Anne-Francine Simonin	
	LCVL	M.	Fabien Truffer	

8.8. Demande de crédit de CHF 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2023 (2023/P18)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	Mme	Sandra Marques
<u>Membres :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	M.	Pierre Butty
	PLR	M.	Laurent Cornu
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	da.	M.	Alain Gonthier
	VL	M.	Stéphan Molliat
	da.	M.	Luc Morier-Genoud
	Verts	Mme	Mélusine Perrier
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	PLR	M.	Victor Marinelli
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	M.	Tom Wahli
	da.	M.	Frédéric Vallotton

9. Rapports

9.1. Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID 19 » (2023/RP07)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 07/2023, du 27 février 2023, concernant la réponse au postulat de M. Philippe Herminjard, intitulé « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID-19 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la réponse au postulat de M. Philippe Herminjard, intitulé « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID 19 » et de le considérer comme réglé.

9.2. Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais (2023/P08)

Rapport : Mme Sandra Marques

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour le traitement de ce préavis, en particulier concernant le vote des amendements.

Mme E. Carruzzo Evéquo propose de ne pas classer le postulat de Mme M. Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics », mais de le faire l'année prochaine, dans la mesure où la Municipalité aura pu demander à la commission Égalité des genres de proposer des noms de femmes de la région ou du canton pour nommer - ou éventuellement renommer - des emplacements publics de Vevey.

M. A. Gonthier rappelle que ce texte émane du groupe da., et la proposition de classement aussi. Le but général de classer un peu plus de postulats et motions est de ne pas traîner pendant des années - comme on a pu le voir par le passé - des objets qui sont en partie réalisés ou qui ont commencé à l'être, mais qui vraisemblablement ne pourront jamais l'être totalement parce que c'est une politique à long terme. Dans le cas particulier, quand est-ce qu'on pourra juger que la féminisation des noms de rues, ou que plus de noms de femmes dans l'espace public sera réalisé ? C'est assez difficile à estimer. Les intentions exprimées par la Municipalité sont claires, déterminées, elle a déjà commencé à le faire dans la mesure du possible. Nul besoin donc de la pousser pour qu'elle

mène la politique qu'elle vient de confirmer. Si une Municipalité ultérieure devait aller dans le sens contraire, une nouvelle intervention aurait certainement plus de poids que de rappeler éternellement un postulat qui date de plusieurs années.

M. P. Chiffelle pense au contraire que, sur le plan symbolique, il est absolument capital de ne jamais lâcher la pression sur cette question-là. L'idée doit faire son chemin, et si ce postulat doit rester en suspens pendant 20 ans, peu importe. Il soutient donc la proposition des Vert.e.s.

M. N. Bonjour constate que les avis divergent sur ce postulat, qu'on se pose des questions en commission, mais aussi au niveau du Conseil. Il se dit relativement interrogé par rapport aux classements proposés par la commission. Il s'étonne qu'une commission puisse le faire, parce que l'art. 95 RCC prévoit que c'est la Municipalité qui propose de classer un objet, pas un commissaire. Si l'on commence à rentrer dans ce jeu-là, on risque de classer pas mal de choses en fonction des tendances politiques. Certains sujets doivent effectivement être classés au bout d'un moment ; on ne peut pas continuer des années avec des objets qui n'ont peut-être plus de sens ou qui ne sont plus dans l'air du temps, mais il devrait y avoir pour cela un élément concret, ou que l'auteur accepte lui-même de retirer sa proposition. Le Conseil a accepté ces textes, on doit donc les conserver et la Municipalité doit venir avec une proposition pour pouvoir les classer.

M. B. Schobinger remarque qu'il s'agit d'un souhait de la commission. Le Conseil a accepté ce postulat, il peut tout à fait décider de le classer. La Municipalité proposait un délai au 31 mars 2024. Le groupe à l'origine de ce postulat propose lui-même de le classer ; on peut donc le suivre.

Mme C. Gigon pense qu'il est important de classer un objet non pas uniquement sur la seule volonté de la Municipalité, mais bien sur des réalisations. La postulante avait travaillé sur cet objet, son texte était tout à fait motivé. On lui doit le respect d'attendre que des choses se réalisent. Et en matière de réalisation, on n'a pas vu grand-chose pour l'instant.

M. le Président clôt la discussion sur cet objet. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de la commission proposant le classement du postulat de Mme M. Buckel est refusé par 35 voix contre 29 (cinq abstentions).

M. N. Bonjour propose de maintenir le postulat de Mme I. Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité ». Le seul élément qui figure dans le rapport, c'est qu'un commissaire propose ce classement, sans plus d'explications. La Municipalité n'avait pas prévu de classer cet objet. Il propose donc de le reporter à la date prévue initialement.

Mme S. Marques précise que la commission a discuté avec la Municipalité des éléments qu'elle propose de classer. La Municipalité a donné des éléments qui allaient dans le sens du classement, à savoir que les services intègrent déjà ces postulats ou motions dans leur manière de travailler au quotidien. Cet argument a convaincu la commission de classer ces objets.

M. P. Bertschy rappelle que la commission a pour rôle de déblayer le terrain. Si elle estime judicieux de classer certains textes, elle peut tout à fait le proposer, aux commissaires à donner toutes les informations à leur groupe pour que celui-ci puisse décider en toute connaissance de cause. Faute de quoi il suggère que l'année prochaine cette commission ne se réunisse pas et ne rapporte pas. Si l'on considère que cette commission ne peut pas proposer d'amendements, alors d'autres ne le pourraient pas non plus. Ce n'est pas ainsi que le Conseil travaille. Le législatif a un rôle et il trouve dommage de vouloir limiter les compétences des commissions.

M. N. Bonjour admet que, sans cette commission, la Municipalité aurait plus de travail. Mais elle pourrait trouver d'autres manières de répondre à ces motions et postulats. On doit conserver les objets qui ont été acceptés par le Conseil et qui doivent donc être traités. C'est vrai que des éclaircissements se font au sein de la commission et qu'ils sont rapportés ensuite dans les groupes, mais quand on voit que c'est accepté à la majorité et une voix contraire dans la commission alors que le vote au Conseil est bien plus dispersé, il se pose des questions.

M. J. Christen pense qu'il est important que le Conseil communal défende ses prérogatives. On a déjà des filtres. Le premier, c'est le Conseil communal, qui peut renvoyer un postulat ou une motion à une commission. Si cet objet est arrivé sur la table de la Municipalité, ce n'est pas par hasard. Les réponses données dans le rapport ne sont effectivement pas satisfaisantes. On peut admettre, dans certaines situations, de classer un objet si les choses ont été faites, si le dossier a évolué et quand bien même la Municipalité n'a pas répondu au travers d'un rapport. Mais c'est important que le Conseil défende ses droits vis-à-vis de la Municipalité. Il entend bien que ce n'est pas la Municipalité qui a demandé de classer cet objet. C'est encore pire ; cela veut dire que c'est le Conseil communal qui s'auto-mutile et s'auto-censure.

M. M. Vidoz précise que lorsque la commission a traité cet objet, elle a posé quelques questions et elle est arrivée à la conclusion que le seul point qui était encore en suspens, c'était la traduction des séances du Conseil en langue des signes. Or, la séance est diffusée sur YouTube et l'on peut mettre les sous-titres. La commission a donc jugé inutile de monopoliser les forces de la Municipalité et des services, raison pour laquelle elle propose de classer ce texte.

M. A. Gonthier considère qu'on nage en plein délire. S'il a décidé de renvoyer un texte à la Municipalité, le Conseil est pleinement souverain pour dire que ce postulat ou cette motion n'est plus d'actualité. Il ne voit pas où l'on abdiquerait notre pouvoir ; au contraire, on l'exerce. Toutes les commissions, à l'exception de celle du Fonds d'urbanisme, n'ont qu'un rôle consultatif. Elles proposent une décision au Conseil et le Conseil décide. Il ne voit pas quel est le problème structurel, législatif, légal, réglementaire. On peut être d'accord ou pas avec les propositions de la commission et c'est parfaitement légitime de dire qu'on ne veut pas de tel ou tel amendement et faire voter le Conseil, mais il ne voit pas où il y a à défendre les prérogatives du Conseil.

Mme D. von Gunten ajoute qu'un des intérêts de classer certains textes est que cela permet de mettre en avant les motions et postulats qui n'ont pas encore été traités et pour lesquels le Conseil a vraiment un intérêt à avoir une réponse. Cela permet donc aux services de dégager du temps pour formuler ces réponses plus rapidement.

Au vote, l'amendement de la commission proposant le classement du postulat de Mme I. Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » est accepté à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

M. N. Bonjour propose de ne pas classer non plus le postulat de M. G. Perfetta « Plus d'espaces publics », mais de suivre la Municipalité et la prolongation de délai demandée.

Au vote, l'amendement de la commission proposant le classement du postulat de M. G. Perfetta « Plus d'espaces publics » est accepté à une large majorité (trois avis contraires et quelques abstentions).

M. N. Bonjour propose encore une fois de suivre la Municipalité et de ne pas classer le postulat de Mme I. Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! ».

Au vote, l'amendement de la commission proposant le classement du postulat de Mme I. Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! » est accepté à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. le Président propose de voter les autres amendements de la commission en bloc. Au vote, ceux-ci sont acceptés à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 08/2023, du 27 février 2023, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

au 31 mars 2024 :

1. M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
2. Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;

Postulats

au 31 mars 2024 :

1. M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;

au 31 mars 2024 :

3. M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison » ;
4. Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;

au 31 décembre 2023 :

5. Mme Isabel Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;
6. (mis au vote lors du Conseil Communal du 16.03.2023)

au 31 mars 2024 :

7. M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
8. Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
9. Interpartis « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;

au 31 décembre 2023 :

10. M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;

au 31 mars 2024 :

12. Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;

au 30 septembre 2023 :

13. M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale » ;

au 31 mars 2024 :

15. M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;
16. Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

au 31 décembre 2023 :

17. Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;

au 31 mars 2024 :

18. M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;
19. M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;
20. Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;
21. (mis au vote lors du Conseil Communal du 16.03.2023)

au 31 mars 2024 :

22. Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes » ;
23. M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! » ;

au 31 décembre 2023 :

24. M. Nicolas Bonjour « Tous gagnants » ;

au 31 mars 2024 :

25. Interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;
26. M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;

au 30 septembre 2023 :

27. M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » ;

au 31 mars 2024 :

28. M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible » ;
29. M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;
30. M. Valentin Groslimond « Prémption et transparence » ;
31. M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal » ;
32. Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle » ;

au 30 septembre 2023 :

33. Mme Fabienne Despot « Vers une "bienvenue" élargie » ;

au 31 mars 2024 :

34. Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble » ;

35. M. Nicolas Bonjour « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus » ;

au 31 décembre 2023 :

36. M. Nicolas Bonjour « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives » ;

au 31 mars 2024 :

37. Mme Sabrina Berrocal « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;

38. M. Patrick Bertschy « Climat et préemption... » ;

39. Mme lamartino Anna « Insécurité à la gare - impunité ou réactivité ? » ;

40. M. Mickael Bertschy « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien » ;

2. de classer :

Motions

3. M. Cédric Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! » ;

Postulats

2. Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » ;

11. M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics » ;

14. Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! ».

9.3. Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000.-- TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres (2023/P09)

Rapport lu par M. Alexandre Vallotton

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 09/2023, du 6 mars 2023, concernant la « Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000.-- TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 40'000.-- TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;

3. d'amortir le crédit demandé sur une durée de 30 ans en fonction des montants réellement dépensés.

9.4. Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.-- TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville (2023/P10)

Rapport lu par M. Alexandre Vallotton

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 10/2023, du 6 mars 2023, concernant la « Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.- TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.- TTC pour les années 2023 et 2024 pour l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, du service dentaire et des structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir le crédit demandé selon le règles MCH2, soit sur une durée de 10 ans.

10. Réponses aux interpellations

Néant.

11. Communications de la Municipalité

11.1. Ouverture d'un compte d'attente pour les études de rénovation de l'enveloppe du bâtiment Verger 10 (2023/C11)

M. A. Gonthier précise que le bâtiment Verger 10 était à l'origine destiné à avoir un pied dans le futur aménagement du quartier derrière la gare. Le résultat n'a pas été extrêmement probant. La Municipalité a proposé de le revendre aux promoteurs dudit quartier. C'est donc en partie vrai seulement que le but était de créer un lieu dédié aux activités culturelles. Mais cela ne change rien à la nécessité de cette rénovation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2. Charte pour une restauration collective durable (2023/C12)

Mme H. Foster indique que cette charte pour une restauration collective durable a été très bien accueillie par la commission de l'environnement et de l'énergie, dont elle est la présidente cette année, par son groupe, mais aussi par bon nombre de parents et d'enfants. Merci au service et à l'exécutif d'avoir su ainsi mettre en œuvre le plan climat, merci aux équipes de cuisine d'oser changer leurs techniques et d'adapter l'alimentation enfantine à l'évolution des mœurs et des réalités scientifiques. En souhaitant fort que cela contribue à soutenir une éducation nutritionnelle et un lien étroit avec les maraîchers et producteurs qui nous nourrissent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.3. Skatepark Veveyse - Quai Maria-Belgia : compensation végétale et replantation d'arbres (2023/C13)

M. B. Schobinger remercie la Municipalité de ne rien dire dans cette communication. A son sens, cela revient à gaspiller du papier pour rien. Une communication orale aurait suffi.

M. A. Stübi ne se dit pas d'accord, parce que lorsque le Conseil a voté le projet de skatepark, un amendement avait porté sur le fait que les travaux pouvaient débuter dès l'instant où les espaces verts pris le long du lac étaient compensés. Cet amendement n'est pas tout à fait respecté, puisque les travaux sont en cours alors que les espaces verts ne sont toujours pas compensés. Il était donc utile de rassurer le Conseil sur la volonté de la Municipalité d'effectivement respecter cette décision. Il se réjouit pour sa part qu'on ait prévu autre chose que juste un peu de gazon et qu'on nous présente un projet un peu plus conséquent dans la 2^{ème} partie de l'année.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.4. Pétition « Stop à cette absurdité, 7/7 jours y compris jours fériés » (2023/C14)

M. P. Bertschy rappelle qu'il est membre du comité à l'origine de cette pétition et qu'il n'a toujours pas de voiture. La récolte des signatures a eu lieu au marché, dans les commerces, mais sans tout-ménages, porte-à-porte ou récolte sur les réseaux sociaux. 3'862 personnes ont signé la pétition en deux mois, sans compter les signatures qui sont arrivées après et que le comité n'a pas souhaité joindre. Lors du débat au Conseil communal sur le plan de stationnement, personne n'a mentionné, ni même demandé, de rendre les parkings payants les dimanches et jours fériés. Le Conseil a toutefois accepté un amendement à une très large majorité (cinq abstentions) afin d'harmoniser les quartiers de Plan-Dessus, Plan-Dessous et la Vieille Ville à une durée minimale de 2 heures (page 8 du procès-verbal du 15 novembre 2018). Augmenter le nombre de places pour les macarons c'est très bien, mais si l'on offre plus de macarons, ces places sont dès lors directement occupées et cela ne résout donc pas le problème. Il a surveillé, deux fois par jour pendant une semaine, le haut de la rue de l'Union. Sur les 13 places officielles se trouvaient au minimum 11 véhicules avec macaron, y compris très régulièrement deux véhicules d'entreprises, alors que c'est interdit. Quelles places pour les commerces alentour ? La Municipalité vante les vertus des démarches participatives, mais cela ne concerne visiblement pas tous les sujets. Tout comme lors du vote en décembre dernier sur l'indexation des salaires, il voit de la part de la majorité de la Municipalité du mépris pour les personnes qui ne pensent pas comme elle. Sur certains sujets, elle a rayé de son vocabulaire ce qui nous va si bien : le compromis. Comme le permet le règlement du Conseil à son article 97, al. 1, il émet le vœu suivant : « Le Conseil communal de Vevey sera informé une fois par année (au minimum) sur la situation et donc de la suppression des places de parc sur le domaine public à Vevey. Cela en prenant l'exemple de la communication 2010/C10 du 21 janvier 2010 ».

M. B. Schobinger rappelle que, malheureusement pour le Conseil, la gestion des places de parc est de compétence de la Municipalité et le Conseil l'a avalisée en partie lorsqu'il a voté les fameux horodateurs. Cela le désole et il comprend tout à fait les pétitionnaires face à tous ces changements. Chaque année ou presque, on modifie quelques petites choses et il le regrette. Il rejoint M. P. Bertschy sur le fait d'avoir un bilan des places de parc chaque fois qu'on en supprime. En effet, dans chaque préavis qui concerne des réaménagements routiers depuis ces 3-4 dernières années, on supprime quelques places par-ci par-là et cela commence à lui poser un problème. Deuxièmement, lorsque le Conseil a voté le plan directeur de stationnement, document bible pour la Municipalité, il avait demandé que la règle générale soit un stationnement minimum de deux heures, sauf quelques exceptions, comme devant la gare par exemple. On attend toujours, alors que c'est relativement simple de poser un autocollant sur les panneaux.

M. le Président rappelle que les vœux ne font pas l'objet d'un vote, mais qu'ils figurent dans le procès-verbal.

M. A. Colin réagit à ces deux prises de parole. Vive le droit de pétition ! C'est un droit démocratique qui s'étend au-delà des gens qui ont le droit de vote, cela permet de mettre en avant des problématiques et cela permet le débat. En l'occurrence, cette pétition a donné lieu à cette communication, qui lui paraît importante, parce que beaucoup de légendes urbaines circulent. On parle de suppression de places de parc, mais ce n'est de cela dont il est question ici. C'est une réorganisation qui ne fait qu'appliquer, à quelques détails près, des choses que le Conseil a validées et cela va aussi dans le sens de réglementations cantonales. Le plan général de stationnement est très bien présenté sur le site internet de la Ville et il incite la population à y jeter un œil pour mieux comprendre quels sont les enjeux et ce qui est mis en œuvre en ce moment. En revanche, c'est vrai qu'on manque d'informations. Avec cette communication, les choses sont très claires. Il considère pour sa part que cette pétition a été bien traitée, contrairement à d'autres qui peuvent l'être moins. Par rapport aux problèmes et aux enjeux de mobilité, il rappelle le plan climat qui est en jeu. Le groupe da. invite donc les gens à militer avec lui pour des alternatives au stationnement qui est problématique - car la voiture dans une ville dense c'est problématique - et à participer aux prochaines éditions Critical mass ou Kidical mass, qui réclament des quartiers qui soient moins des parkings, ou à signer pour des transports publics gratuits dans le canton.

Mme E. Carruzzo Evéquoz indique que le groupe des Vert.e.s est très satisfait de cette réponse fouillée à cette pétition. Elle remercie la Municipalité et les services pour ce travail.

M. Ph. Herminjard reconnaît que la réponse municipale est très complète sur bon nombre d'éléments. Les graphiques en fin de document en particulier montrent très clairement que ceux qui ont le plus signé cette pétition sont bien les citoyens des deux cadrans concernés par ces nouvelles mesures. Cela signifie que les gens qui habitent le quartier sont les premiers à ne pas être satisfaits de la situation. Le message politique est donc assez fort. On prend des mesures pour des gens qu'on cible et c'est justement ceux-là, à qui l'on pensait faire du bien, qui sont les plus mécontents des mesures prises. Prenons au sérieux ce message politique, parce qu'avoir raison tout seul c'est parfois bien dans certaines situations, mais en politique cela va sans doute coûter un certain prix. Cette position unilatérale entraînera des conséquences dommageables pour le vivre ensemble.

M. A. Dormond, municipal, rappelle que les grands objectifs de la modification de certaines dispositions du stationnement en 2022 étaient d'assurer une meilleure utilisation des parkings existants, d'améliorer les disponibilités en places de parc dans l'espace public pour les habitantes et les habitants, de favoriser le transfert modal, de résoudre une situation compliquée le week-end, notamment aux abords du lac, où l'on avait finalement une situation paradoxale, avec en surface un nombre conséquent de visiteurs qui tournaient dans les quartiers résidentiels à la recherche d'une place gratuite et, en parallèle, plus de 1'000 places libres dans les parkings en ouvrage du centre-ville. De plus, les habitants qui avaient payé leur macaron avaient de la peine à trouver une place dans leur quartier. Cette situation ne pouvait pas perdurer à long terme. La Municipalité a donc pris un certain nombre de décisions et mis en place certaines dispositions qui aujourd'hui portent leurs fruits. On peut être d'accord ou pas avec cette politique, néanmoins les effets espérés se produisent. La liste d'attente qui existait auparavant pour les macarons habitants a disparu (40 macarons supplémentaires délivrés). Le taux de remplissage des parkings souterrains a augmenté, les ventes de cartes à gratter ont doublé. Après discussion aussi avec certains parkings privés, celui de Midi-Coindet a étendu ses horaires d'ouverture, à 23h00 la semaine pour l'instant. Rappeler aussi les prestations qu'on met à disposition de la population, comme le service de livraison gratuite à vélo ou le réseau d'auto partage, qui est extrêmement dense par rapport à d'autres communes qui nous entourent. Certes, on a accordé des macarons supplémentaires, mais on a agrandi aussi les zones où ils étaient utilisables et jamais 100% des places ne sont attribuées à des macarons ; on a toujours une réserve de 25 à 30% des places qui sont destinées à nos visiteurs et visiteuses. Rappeler aussi que 2/3 des Veveysannes et des Veveysans n'ont pas de véhicule et que pour le tiers qui reste, il est possible d'obtenir un macaron, sans liste d'attente aujourd'hui. La Municipalité a entendu le message par rapport à la communication qui n'est pas satisfaisante. Une campagne de communication sera relancée cet automne de manière beaucoup plus ciblée, avec des courriers adressés à chaque citoyenne et chaque citoyen. On travaille aussi sur un guide du stationnement, un peu à l'image du guide du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD), avec une explication claire par thématique de stationnement (habitants, visiteurs, professionnels, etc.) pour expliquer vraiment ce que l'on peut faire et comment avec les différentes solutions de stationnement. On a aussi observé une méconnaissance de certains outils qui existent déjà (macarons pour les entreprises, pour les pendulaires, cartes à gratter). Il montre ce qu'est une carte à gratter et les scrutatrices en distribuent une à chaque membre du Conseil. Une collaboration est en cours avec ASR pour proposer aussi cette carte sous forme électronique, ce qui facilitera son accès, puisqu'actuellement elles ne sont disponibles qu'au poste de police.

M. J.-D. Légeret remarque qu'on n'a pas du tout entendu une frange de la population : les commerçants. Peut-être n'habitent-ils pas Vevey, mais ils font vivre notre ville et sont totalement oubliés.

M. L. Cornu se réjouit de voir sur le plan directeur du stationnement que les projets de parkings Entre-deux-Villes et Gare/Bosquets existent encore. L'espoir fait vivre.

Mme A. Iamartino considère qu'en poussant les automobilistes à se parquer dans les parkings souterrains privés, on renfloue les caisses des centres commerciaux et pas celles de la commune. De plus, le risque existe que les automobilistes s'habituent à parquer dans ces centres commerciaux et ne se rendent plus dans les petits commerces.

M. A. Colin prend la parole en tant que petit commerçant à Vevey pour mettre fin au mythe des commerçants qui veulent que la ville soit un grand parking parce que c'est mieux pour eux. Il habite proche du lac, au sud des voies CFF, et en tant qu'habitant et commerçant, il en a un peu marre qu'un tiers du trafic (chiffres de Lausanne) soit des gens qui tournent en rond pour trouver absolument une place de parc à 20 mètres de là où ils vont. Il se dit donc favorable à une mesure incitative qui dit aux gens que les parkings en ouvrage sont libres et qu'ils se trouvent à 200 mètres. Il ne souhaite pas citer une nouvelle fois les études réalisées dans de nombreux pays qui montrent que les gens qui viennent à pied ou à vélo dans le centre-ville sont de bien meilleurs clients en termes commercial et financier. Il ne veut pas refaire non plus le topo en matière de qualité de vie, mais relever l'aspect accidents et comportement. Le dimanche, des personnes entrent dans la cour du Collège de la Veveyse en espérant trouver des mètres carrés où parquer leur voiture. S'ils pouvaient se mettre sur la plage, ils le feraient. Proposons dès lors des solutions intelligentes pour y remédier. Quant à la concurrence des centres commerciaux, on a peu de soucis à se faire le dimanche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

Néant.

13. Questions, vœux, propositions individuelles

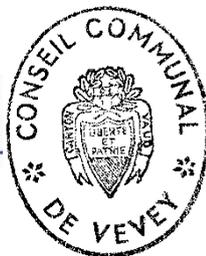
Mme L. Willommet, municipale, rappelle que, malgré la météo, Animai se tiendra ce week-end. Beaucoup d'activités sont proposées, de manière conjointe cette année avec la Fête de la danse. Plusieurs événements sont prévus à l'intérieur, des activités auront lieu aussi en lien avec la fête des Mères. Rendez-vous vendredi à 17h30 au Jardin du Rivage pour l'ouverture du festival, avec le verre de l'amitié.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Guillaume Pilloud
Président

Pilloud



Carole Dind
Secrétaire

C. Dind